

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 3 décembre 2024, le règlement suivant :

RCA24-14006 : Règlement autorisant un emprunt de 7 723 000 \$ pour financer la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 25 février 2025. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 4 mars 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier
